

**Mention d'information sur l'utilisation des données pour le projet de recherche
« Récessions, Marché du travail et Santé (Récession Santé) »**

Les récessions ont de profondes répercussions sur la vie des citoyens : elles mettent à l'épreuve la résistance des familles à mesure leur patrimoine et leur revenu diminuent. Des millions de gens perdent leur emploi et des millions d'autres rencontrent des difficultés financières. À court terme, les récessions induisent une forte incertitude sur le marché du travail – faillites d'entreprises, licenciements massifs, volatilité des revenus... À long terme, les récessions peuvent également conduire à des carrières plus précaires. C'est le cas par exemple pour les individus qui entrent pour la première fois sur le marché du travail, ou ceux qui vivent dans des zones où les taux de chômage augmentent fortement et durablement avec la récession. Dans l'ensemble, les récessions sont susceptibles d'entraîner d'importantes externalités négatives sur la santé - à court et à long terme - pour les personnes confrontées à une incertitude majeure sur le marché du travail.

Ces questions sont cruciales dans la mesure où la récession causée par l'épidémie de Covid-19 a généré une incertitude massive sur le marché du travail. Notre étude propose une analyse de la façon dont la santé individuelle est affectée - à court et à long terme - lorsque les récessions provoquent de l'incertitude sur le marché du travail. Pour atteindre cet objectif, nous proposons d'exploiter deux récessions de grande ampleur en France – la « Grande récession » de la fin des années 2000 et la récession liée au Covid-19 - ainsi que les données administratives particulièrement riches de l'EDP-Santé. Les deux principaux objectifs sont les suivants :

- Fournir une analyse claire des effets sur la santé à court-terme et à long-terme de l'incertitude générée sur le marché du travail par la « Grande récession » de la fin des années 2000.
- Mesurer l'effet collatéral de l'incertitude sur le marché du travail générée par la crise du Covid-19 sur la santé mentale des indépendants.

L'intérêt public de cette étude, sa qualité scientifique et sa pertinence éthique ont été confirmés par un comité scientifique interne au responsable de traitement et par un comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé, indépendant du responsable de traitement. Conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'étude a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par Décision DR-2023-073 autorisant l'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE à mettre en œuvre un traitement de données ayant pour finalité une étude portant sur les récessions, le marché du travail et la santé, intitulée « RÉCESSION SANTÉ » en date du 19 avril 2024 (Demande d'autorisation n° 923016). La CNIL est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

Les chercheurs s'appuient sur les données socioéconomiques et de santé des individus présents dans l'EDP-Santé, base de données issue de l'appariement de l'Échantillon démographique permanent (EDP) et le Système National des Données de santé (SNDS), réalisé par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). L'EDP santé ne contient aucun identifiant individuel.

L'accès aux données se fera sur un espace sécurisé par les personnes chargées de la réalisation de l'étude « **Récessions, Marché du travail et Santé** », c'est-à-dire les personnes qui vont travailler sur les données. Il s'agit plus précisément de professionnels de la recherche exerçant au sein de l'Université Paris Dauphine-PSL et habilités par le responsable de traitement à accéder aux données et à les traiter.

Ce projet de recherche est fondé sur la mission d'intérêt public, en vertu du e) du 1. de l'article 6 du RGFPD, qui fait partie des missions définies dans les statuts de l'Université Paris Dauphine-PSL, responsable de traitement de cette étude.

Les données seront conservées pendant la durée du projet, soit trois ans en base active, à compter de la mise à disposition des données par le CASD, jusqu'en 2027, puis archivées jusqu'à publication des travaux dans des revues à comité de lecture, pendant une durée de quatre ans.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), et la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) s'appliquent aux données utilisées dans ce projet.

Les personnes concernées par ce traitement disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et d'un droit d'opposition au traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant à dpo@dauphine.psl.eu en indiquant le code EDP-Santé dans votre demande.

Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Pour toute question concernant spécifiquement l'utilisation des données dans le cadre du projet « Récession Santé », merci de les adresser par courriel : dpo@dauphine.psl.eu ou mathilde.godard@cnrs.fr ou à l'adresse postale : Université Paris Dauphine-PSL – DPO, Place de Lattre de Tassigny 75775 Paris Cedex 75775.

Vous pouvez également retrouver ces informations sur la page Internet de l'EDP-Santé du site de l'Université Paris-Dauphine à l'adresse suivante <https://www.legos.dauphine.fr/fr/projets-de-recherche.html>, ainsi que sur le site Internet de la DREES, à l'adresse suivante : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/ledp-sante-enrichissement-de-lechantillon-demographique-permanent-par>

A l'issue de l'étude, et si vous le souhaitez, vous pourrez être informé(e) des résultats globaux qui seront référencés sur la documentation ouverte du Health Data Hub (HDH).

Textes de référence

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.